



* Lignes à remplir OBLIGATOIREMENT

RELAIS COUREUR 1

Nom* :
Prénom* :
Date de naissance* :

Adresse
Rue* :
Code Postal* :
Ville* :

Adresse Mail* :
Téléphone* :

Téléphone d'une personne à prévenir* :
Numéro de licence FFA :

Option repas : Nombre : X 10€ = Total

J'ai pris connaissance du règlement sanitaire et de la course et je m'engage à le respecter.

Signature :

Inscription papier à envoyer avant le 30 juin 2021 à minuit

« Les Foulées de Thuir »
1 Rue Pierre Semard 66300 Thuir
Paiement par chèque : « Les Foulées de Thuir » inscription 8€ par coureur
A joindre : copie de certificat médical ou licence de moins de 1 an

RELAIS COUREUR 2

Nom* :
Prénom* :
Date de naissance* :

Adresse
Rue* :
Code Postal* :
Ville* :

Adresse Mail* :
Téléphone* :

Téléphone d'une personne à prévenir* :
Numéro de licence FFA :

Repas accompagnant : Nombre : X 10€ = Total

J'ai pris connaissance du règlement sanitaire et de la course et je m'engage à le respecter.

Signature :

Nom de l'équipe* :

REGLEMENT GENERAL

- 1. Course pédestre en relais sur routes et pistes ouvertes aux Cadets, Espoirs, Seniors et Vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non, d'une longueur de 10 kms par relayeur, sur la commune de Thuir.**
- 2. Les inscriptions se feront à partir du mardi 25 mai 21 au 30 juin minuit sur ATS-Sport.com ou sur inscription papier par courrier auprès des « Foulées de Thuir », 1 rue Pierre Semard 66300 Thuir. Du fait de la crise sanitaire, aucune inscriptions ne sera effectuée sur place.**
- 3. Les droits d'engagement sont fixés à 8€ par coureur. Chèque à libeller à l'ordre des « Foulées de Thuir ».**
- 4. Les participants ou leur famille s'engagent expressément à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs, pour quelques raisons que ce soit, pouvant résulter de cette épreuve. Il incombe aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.**
- 5. La sécurité est assurée par les bénévoles de l'association**
- 6. La protection médicale est assurée durant tout le déroulement de l'épreuve. Il est toutefois recommandé à tous les concurrents de s'assurer auprès d'un médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la participation à ce type d'épreuve.**
- 7. Deux postes de ravitaillement complet, appropriés à ce genre d'épreuve seront mis en place sur le parcours.**
- 8. En raison de la crise sanitaire, un classement scratch sera établi comme suit : 3 premières Femmes, 3 premiers Hommes et 3 premiers Mixtes.**
- 9. La remise des récompenses aura lieu le samedi 3 juillet 2021 à partir de 23h au stade Eugène RIBERE à Thuir.**
- 10. Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors stade : CERTIFICAT MEDICAL de non-contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPETITION, ou de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme EN COMPETITION. Être titulaire d'une licence FFA (compétition). Dans ce cadre de la mise en place obligatoire des règles de sécurité cette obligation est applicable dans toutes les catégories, quel que soit l'organisateur.**
- 11. Il incombe aux coureurs lors de la course de se munir d'un minimum de 0.50 L d'eau, d'une frontale + un jeu de piles de rechange et d'un téléphone portable. Le matériel sera vérifié lors du retrait des dossards.**
- 12. En cas d'abandon, le participant devra rejoindre le signaleur suivant, l'avertir, lui remettre son dossard et rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.**
- 13. L'organisation attire l'attention de chaque participant et informe que courir de nuit requiert une attention particulière du fait de sa malignité.**
- 14. En raison de la crise sanitaire, chaque participant devra se plier aux règles sanitaires mises en place et affichées par l'organisation, porter le masque avant et après l'épreuve. Respecter les distances de sécurité.**